



Main levee saisie sur salaire p.a

Par **ppoublon**, le 12/03/2016 à 09:23

Bonjour

depuis aout 2015 une saisie sur salaire est mise en place pr mon ex.

cependant le jugement du divorce a ete fait le 17 decembre est une pension a ete etabli.

Evidemment min ex n en a pas fait part a l huissier.

le mois prochain les arrages sont payes. Aucun huissier de veut entamer la main levee en disant que seule min ex peut le faire.

de plus elle a changer d adresse et ne presente jamais lzs enfants main courante et plainte a l appui. J ai un enfant a charge et ma com0agne actuelle en a deux. Que puis je faire. Quel recours?

Par **cocotte1003**, le 12/03/2016 à 12:13

Bonjour, votre ex doit vous informer du déménagement des enfants dans le mois suivant.

Voyez à lui envoyer une LRAR pour lui rappeler ses devoirs, présentation d'enfant et lieu de résidence. Sauf si la pension a été revu à la baisse, aucune raison d'enlever la saisie actuelle.

Dans le cas contraire, vous pouvez lui demander le trop perçu, cordialement

Par **ppoublon**, le 13/03/2016 à 07:03

La pension a baissé. Mon ex ne m informe de rien et un rappel a la loi ne servirait a rien car meme avec les plaintes elle ne les presentes pas. Et pour la pension une revalorisation doit etre faite en effet j aiune petite fille de 5 mois. A qui p adresser? Avocat? Huissier?